

Nombre :  
de Membres en exercice 29  
de Présents 24  
de Votants 28  
Quorum 10

Date de convocation : 9 décembre 2020

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
15 DECEMBRE 2020 - 20 heures**

L'an deux mil vingt,

Le 15 décembre, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente du Theil-sur-Huisne, sous la Présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. THIROUARD, MME GUILLIN, M. LHERAULT, MME GEORGET, MM. DUTERTRE, PLESSIS, MME MOUSSET, MM. VALLET, TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRE, MAUFAY, POLICE, FRANCOIS, CONON, MMES PICHON-COEURJOLY, TURMEL, LE GREZAUSE, MM. MIGNOT, DUBOIS, MMES SEMELY, LAUNAY, MOULIN, M. DENECHAUD.

ABSENTS EXCUSÉS : MME VAIL (pouvoir à M. THIROUARD), M. LEMOINE (pouvoir à M. VALLET), MME CREMADES (pouvoir à MME MOULIN), MME RICHON (pouvoir à MME TURMEL).

ABSENTE : MME PIGEOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUTERTRE.

**Désignation d'un secrétaire de séance :**

M. DUTERTRE a été désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

**Approbation des comptes-rendus de réunions du Conseil municipal du 6 octobre 2020 et du 24 novembre 2020 :**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes-rendus des deux dernières réunions.

**Bâtiments - Travaux - Voirie - Habitat :**

***\* choix du prestataire pour le contrôle des poteaux d'incendie***

Afin de procéder à la vérification des poteaux d'incendie, le Conseil municipal, décide l'unanimité de retenir l'offre la mieux-disante notamment pour sa valeur technique, à savoir celle du SDIS pour un montant TTC de 50 €/unité.

***\* choix du prestataire pour la maintenance de l'éclairage public***

Suite à la consultation réalisée pour le renouvellement du marché public pour la maintenance du réseau d'éclairage public et des feux tricolores, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise CITEOS-GARCZINSKI, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024, 18,00 € HT /an x 642 points lumineux, 18,00 € HT /an x 4 feux tricolores, soit un montant annuel de 11 628 € HT (13 953,60 € TTC).

***\* choix du prestataire en charge du dossier de permis de construire pour le projet de création d'un gîte communal***

Dans le cadre de son programme de redynamisation, le Conseil municipal décide par 25 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, de recourir à M. Laurent TACHEAU, Architecte D.P.L.G à La Ferté

Bernard (72), pour établir un avant-projet de transformation en gîte communal de l'ancien logement de fonction de l'école de Gémages et procéder à la confection du dossier de permis de construire, moyennant des honoraires qui s'élèvent à 2 605.00 € HT soit 3 126.00 € TTC.

***\* choix du prestataire en charge du dossier de permis de construire pour le projet de création d'une école de musique***

Pour permettre l'aménagement d'une partie des locaux de l'ancienne école privée en école de musique, le Conseil municipal décide par 27 voix pour et 1 abstention, de recourir aux services de M. Laurent TACHEAU, Architecte D.P.L.G à La Ferté Bernard (72), afin d'établir ce dossier, moyennant des honoraires qui s'élèvent à 1 530 € HT soit 1 836 € TTC.

***\* acquisition de matériel pour la taille des arbres***

Afin d'équiper les services techniques municipaux, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de DECHERF Motoculture pour l'achat de 2 sécateurs avec batterie. Cette dépense s'élève à 1 911.21 € HT soit 2 293.45 € TTC.

**Finances :**

***\* demande de subvention dans le cadre d'une Opération Collective de Modernisation pour l'aménagement d'un commerce***

Pour permettre le financement des travaux d'aménagement d'un local commercial situé au 21, place des Teilleuls au Theil-sur-Huisne, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de solliciter l'aide financière du Pays du Perche Ornaïs pour un montant de 25 000 € dans le cadre d'une Opération Collective de Modernisation (OCM). Les travaux sont estimés à 97 760 € TTC.

***\* décision modificative n° 4 sur le Budget Primitif 2020 de la commune***

Suite aux décisions qui viennent d'être prises et afin de régulariser les écritures comptables liées à l'intégration des frais d'études et d'insertion, le Conseil municipal valide cette décision modificative.

***\* décision modificative n° 2 sur le Budget Primitif 2020 de la station-service***

Le Conseil municipal accepte également à l'unanimité, de modifier le budget annexe «station-service», pour réajuster les crédits qui permettront l'achat et la vente de carburant jusqu'à la fin de l'exercice ainsi que le remplacement d'un mât d'éclairage public suite à un sinistre.

***\* décision modificative n° 1 sur le Budget Primitif 2020 de l'assainissement collectif de Le Theil/La Rouge/Mâle***

Pour permettre l'intégration des frais d'études et d'insertion du budget annexe assainissement, le Conseil municipal accepte à l'unanimité les transferts de crédits.

**Assainissement collectif :**

***\* approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2019***

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif du Theil/La Rouge et de Mâle.

**Personnel :**

***\* autorisation de signature pour l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2021-2024 du Centre de Gestion de l'Orne (CDG)***

Suite à la consultation réalisée par le Centre de Gestion pour le contrat groupe d'assurance du personnel, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de GRAS SAVOYE courtier, gestionnaire du contrat groupe et GROUPAMA assureur, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021

au 31 décembre 2024. Le taux de cotisation est de 5.42 % pour les agents CNRACL et de 1.15 % pour les agents IRCANTEC. Les frais de gestion du Centre de Gestion s'élèvent à 0.25 % de la masse salariale déclarée.

**\* facturation des frais de personnel à Elios suite au contrôle sanitaire du mois d'août dernier au restaurant scolaire de l'école André Barbet**

Afin de permettre le remboursement par la société ELIOR des frais de nettoyage de la cuisine du restaurant scolaire de l'école André Barbet intervenu durant l'été, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en recouvrement la somme de 688,99 €.

**\* instauration d'une prime exceptionnelle « COVID »**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'instaurer une prime exceptionnelle « COVID » en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire et s'étant exposés à un risque sanitaire. Cette prime sera attribuée aux agents titulaires et contractuels afin de valoriser leur travail effectué, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, entre le 17 mars et le 11 mai 2020 et entre le 30 octobre et le 15 décembre 2020.

Son montant est plafonné à 500 € pour un temps complet. Elle sera attribuée en fonction du nombre de jours de présence sur ces deux périodes. L'accueil physique étant le plus exposé au public, il est proposé une majoration de 200 € pour le poste principal et de 100 € pour le poste secondaire.

**Gouvernance :**

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans les domaines délégués par le Conseil municipal :

- en date du 30/09/2020, il a été procédé à la signature d'un bail pour la location d'un garage,
- en date du 02/10/2020, il a été procédé à la signature d'une proposition d'honoraires pour l'aménagement du local commercial de la place des Teilleuls,
- en date du 26/11/2020, il a été procédé à la signature du contrat d'accompagnement avec la société NEWENERGY pour le contrôle historique des factures d'électricité.

**Séniors :**

**\* composition des colis de fin d'année**

Afin de tenir compte du contexte économique lié à la crise sanitaire, le Conseil municipal décide à l'unanimité de modifier la composition des colis qui sont traditionnellement distribués pour les fêtes de fin d'année aux séniors inscrits sur la liste électorale et ayant atteint l'âge de 70 ans au cours de l'année civile. Il sera dorénavant composé d'un ballotin de chocolats et d'un bon d'achat de 10 € par personne à valoir chez tous les commerçants de la Commune.

**Informations diverses :**

- Point sur les prévisions d'effectifs à la prochaine rentrée scolaire 2021/2022 dans les écoles de la Commune. Il précise que la natalité 2020 au 30/11 est de 40 enfants, soit + 40 % par rapport à l'année précédente.
- Les remerciements de M. VOLLET ont été transmis au Conseil pour les travaux réalisés au quartier de la Gare à La Rouge.
- Un nouveau notaire est en cours d'installation sur la Commune.
- Le marché hebdomadaire de la Commune accueille depuis peu un poissonnier Le prochain bulletin d'informations municipales sera distribué courant janvier.

- Une rencontre a eu lieu avec le président du Pays du Perche Sarthois et d'un agent de la mairie de La Ferté-Bernard déchargé à 50 % pour le club kayak de la commune, concernant le projet d'embarcadère sur l'Huisne près de l'ancienne usine Abadie.  
Concernant le Conseil Municipal Jeunes, il est prévu en janvier prochain, une réunion avec les chefs d'établissements des écoles concernées- de la Commune.
- Remerciements aux personnes qui ont contribué à la décoration des bourgs pour les fêtes de fin d'année. 15 personnes se sont inscrites au concours des illuminations.
- La prochaine réunion du Conseil municipal a été fixée au mardi 19 janvier 2021 à 20 h.

LA SEANCE EST LEVEE A 23 HEURES 15.

Fait et délibéré ce jour,

Le secrétaire de séance,



M. Alain DUTERTRE

Le Maire,



M. Sébastien THIROUARD